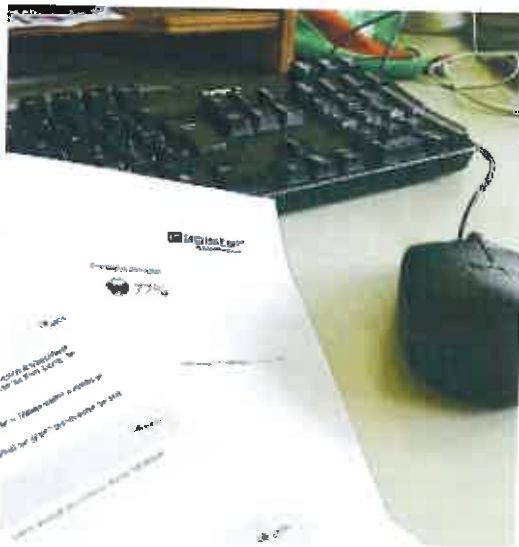


Le plagiat sous surveillance à l'université de Tours

Facilité par les outils numériques, les cas de plagiat restent rares à l'université. Pour les détecter, un logiciel de détection est à disposition des enseignants.

Il aura suffi de trois clics pour faire tomber la sanction : 77 % du document présentent des similitudes avec d'autres sources repérées sur le Web. 45 % des passages ont été recopiés mot pour mot, 33 % ont fait l'objet d'une réécriture (peu subtile). L'analyse statistique effectuée en quelques minutes par le logiciel anti-plagiat est sans appel : le texte est un grossier « copier-coller » de la rubrique « Plagiat » de Wikipédia, à peine dissimulé. Désormais, comme ce document créé le matin même pour faire une démonstration, tous les devoirs, mémoires ou thèses rendus par les étudiants de l'université François-Rabelais peuvent être soumis à « Compilatio », l'un des programmes d'aide à la détection de plagiat. « L'université l'a acheté l'année dernière, son usage va être généralisé cette rentrée », explique Christine Fauvel-Aymar.



Avec le logiciel d'aide à la détection de plagiat Compilatio, quelques clics suffisent pour détecter les passages recopiés.

Des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion

Déjà, le logiciel a fait ses preuves : une dizaine de cas de plagiat passent en commission disciplinaire ce mois-ci. Cela va du devoir maison de première année de biologie au mé-

moire de Master de philosophie. Pour chacune de ces copies rendues numériquement, une analyse statistique de Compilatio relève, quantifie et source les emprunts. « Avant le logiciel, nous pouvions aussi vérifier les passages douteux en les copiant dans un moteur de recherche, mais c'était plus fastidieux, relate Christine Fauvel-Aymar. De même, nous n'accusons pas un étudiant de plagiat parce qu'il a copié une phrase : le logi-

ciel nous alerte, et nous vérifions. » Les signalements des enseignants sont alors discutés entre collègues puis présentés au doyen, qui les soumet à la commission disciplinaire, une juridiction interne à l'université.

« Tout fait traduit devant la section disciplinaire peut faire l'objet d'une sanction allant du simple avertissement à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur, prévient Christophe Le Roch,

directeur général adjoint des services. Pour le plagiat, nous serons forcément plus sévères s'il concerne un mémoire de master, ou une thèse de doctorat, que pour un devoir de 1^{re} année. » Pris le ciseau dans le sac, beaucoup d'étudiants plaident l'ignorance ou la maladresse. « La différence entre utiliser des recherches sur internet et faire du copier-coller est quelque chose qui devrait être acquis au lycée », rétorque Christine Fauvel-Aymar. A l'université de Tours, pour les cas les plus fréquents, un avertissement, voire un blâme, est versé au dossier de l'étudiant, une exclusion avec sursis est prononcée dans les cas plus graves ; si aucune récidive n'est relevée, la mention sera retirée du dossier deux ou trois ans plus tard.

Si le nombre de cas de plagiat reste marginal, côtoyant chaque année d'autres « fraude simple », comme des tricheries lors d'examen sur table, « l'université se doit de disposer d'outils de lutte contre le plagiat, qui est un fléau, martèle Jean Fabbri, directeur de l'UFR sciences et techniques, où deux étudiants de 1^{re} année de licence passent en commission pour plagiat. C'est essentiel de les repérer et de les sanctionner, car les diplômés que délivre l'université doivent être inattaquables. » Désormais, Compilatio veille.

Mariella Esvant

en bref



Soirée étudiante au Temps Machine le 5 octobre.

SPECTACLE Break dance et mix de danse

Breakdance authentique avec David Colas & Santiago Codon Gras et rencontre avec l'ailleurs pour la cie Compagnie Stylistik : la scène de la salle Thélème s'ouvre aux danses rythmées, mélangées, créatives... Deux pionniers du breakdance pour un ballet electro précéderont une performance qui survole une frontière imaginaire entre la France et l'Asie. La danse autrement.

Le 6 octobre, à 20 h 30, salle Thélème, site des Tanneurs. 4 € PCE, et de 6 à 12 €. Réservation sur ticketfac.univ-tours.fr

SOIRÉE Une nuit pour les étudiants du monde

Les étudiants internationaux sont invités (détails sur the-education-valley.com), mais la soirée est ouverte à tous : jeudi 5 octobre, le Temps machine propose une soirée électro à l'occasion de « la nuit des étudiants du monde ». Le Tourangeau Bajram Bili (Electro, Psyché, Krautrock), l'instrumentiste de Woodkid, et moitié du duo Hijacked, Clément Bazin (Electro/Steeldrum), la musicienne confirmée Louise Roam (Electro Pop) se succéderont sur scène.

Le 5 octobre, à 20 h 30, au Temps Machine, 4 € PCE, sinon de 9 à 15 €. Réservation : letempsmachine.com/billetterie

RECHERCHE Le Pr Colombat reçoit le Trophée Essec

L'ESSEC Business School a décerné jeudi le « Trophée ESSEC du changement 2016 » au Professeur Philippe Colombat et à toute son équipe pour leurs travaux de recherche sur le développement de la démarche participative. Mise en place au CHRU de Tours, elle est un modèle de management d'équipe visant à diminuer la souffrance des soignants pour améliorer les soins aux patients. Philippe Colombat est professeur en hématologie au CHRU de Tours et enseignant-chercheur au sein du laboratoire de recherche Psychologies des âges de la vie (PAV) de l'université de Tours.

l'avis de l'expert

En littérature comme à l'université, « le plagiat existe depuis que l'homme écrit ! »



Hélène Maurel-Indart, professeur de littérature française et présidente de l'Académie de Touraine.

Référence, emprunt, réécriture... Où commence le plagiat ? « La question est de savoir où l'on place le curseur entre emprunt servile, recopiage, et emprunt créatif, ou encore ce qui relève de la réécriture. C'est une question qui se pose au cas par cas. Du côté de l'emprunt servile, de l'imitation qui ne donne pas lieu à une œuvre nouvelle, il y a le « démarquage » : on remplace des termes par des synonymes, on change l'ordre des mots. Parallèlement, l'art du collage est une technique reconnue : si les

matériaux empruntés sont agencés d'une certaine manière, cela devient un œuvre originale. » Est-ce que les nouvelles technologies ont amplifié l'usage du plagiat ? « C'est une pratique qui existe depuis que l'homme écrit. On n'apprend que dans l'imitation, on n'écrit jamais à partir de rien... Est-ce que ça s'amplifie ? On en parle beaucoup plus ; il y a 20 ans, quand j'ai commencé à m'intéresser au sujet, c'était soit tabou, soit un non-sujet. C'est d'ailleurs toujours un peu tabou, on en parle mais sans jamais aller trop loin, sans mettre en cause certaines personnes. » On en parle peu, mais dans les milieux universitaires aussi, le plagiat existe. « Il y a tout un système institutionnel qui fait que les établissements ne veulent pas faire de publicité autour du plagiat, alors que ce serait tout à leur honneur

d'en parler. » Dans un mémoire ou une thèse, qui se nourrit forcément de références, est-ce difficile à détecter ? « Une thèse doit s'appuyer sur des travaux précédents pour produire une synthèse qui doit montrer que l'on apporte quelque chose de nouveau. Il faut faire un état de l'art, bien référencé, pour qu'il n'y ait pas de confusion possible avec ce que l'on produit de nouveau. C'est évident lorsqu'il y a des reprises non déclarées d'éléments originaux à des ouvrages précédents. Dans bien des cas, c'est beaucoup plus délicat. » Les logiciels de détection de plagiat sont-ils efficaces ? « Ce ne sont pas des logiciels de détection de plagiat, mais de détection de similitudes. Ils permettent rapidement de mettre en regard des passages similaires et des sources non déclarées. Une fois

cela fait, il faut analyser la teneur du passage : par exemple, un texte de loi fait partie du fond commun, tout comme certaines histoires « banales », et ne relèvent pas du plagiat. » Malgré les progrès des méthodes pour les détecter, les plagiaires - même des intellectuels reconnus - continuent de plagier. Y a-t-il un sentiment d'impunité ? « C'est comme dans tous les domaines : l'espoir du gain, de la gratification (du temps pour rendre un ouvrage à l'éditeur, d'argent, de reconnaissance sociale, etc.) est tellement fort qu'il peut conduire ces gens à un comportement délictueux. Les voleurs continuent de voler ! »

Recueilli par M. Es.

Auteur notamment « Du plagiat » (Folio-essais) et du blog leplagiat.net